

DOSSIER UNIQUE D'INSCRIPTION 2025-2026

Services périscolaires et extrascolaires
Restauration Collective
Transport scolaire
Exploitation d'image

Horaires d'école à compter du 1er septembre 2025

École maternelle, école élémentaire

Lundi, mardi, jeudi, vendredi

8h30 - 12h

13h30 - 16h

Dossier unique destiné à deux services différents

(Centre de loisirs « Les Petits Princes » - Direction des Affaires scolaires)

À retourner complété au Pôle Enfance avec les pièces jointes suivantes :

- photo d'identité récente de l'enfant
- copie des vaccinations du carnet de santé
- copie du livret de famille (parents et enfants)
- Copie de la notification du jugement pour la garde des enfants en cas de divorce, UNIQUEMENT la page notifiant le mode de garde
 - copie du dernier avis d'imposition pour les familles sans QF CAF et/ou
 - copie de la notification CAF avec Quotient Familial
- copie de l'attestation d'assurance extra-scolaire
- copie du certificat d'aisance aquatique (pour les enfants sachant nager)
 - justificatif de domicile
- certificat de radiation (si l'enfant a déjà été scolarisé)

Centre de loisirs « Les Petits Princes » - 580 rue Frédéric Mistral
04 98 12 61 50 - service.pole-enfance@lacroixvalmer.fr

Direction des Affaires Scolaires - 643 rue Frédéric Mistral
04 94 55 13 20 - geraldine.burnolle@lacroixvalmer.fr

NOTICE EXPLICATIVE

• Accueil de loisirs

À La Croix Valmer, la volonté des élus est de privilégier un cadre règlementé de « l'accueil de mineurs » et donc de maintenir un Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) ainsi qu'un accueil périscolaire plutôt qu'une garderie.

Ces accueils éducatifs sont déclarés auprès des services de jeunesse et sports et fixent les obligations d'encadrement en nombre, en qualification des personnes et en matière de projet pédagogique.

Vous trouverez le règlement intérieur et le Projet Éducatif sur le site de la Mairie.

Accueil périscolaire (matin et soir)

Jours : du lundi au vendredi

Horaires : le matin de 7h30 à 8h20
le soir de 16h à 18h30 (maximum)

Lieu : Pôle Enfance

Facturation : établie tous les mois et envoyée au domicile des familles ou par email

Règlement : dès réception de la facture

En fin d'année, les attestations récapitulatives de vos règlements vous seront adressées pour votre déclaration d'impôts (frais de garde des enfants de moins de 6 ans).

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Jours : mercredi et vacances scolaires

Horaires : 7h30 à 18h30

Lieu : Pôle Enfance

Réservations : à effectuer au Pôle Enfance

Facturation des mercredis : établie tous les mois et envoyée au domicile des familles ou par email

Règlement : dès réception de la facture

Facturations des vacances : paiement effectué à la réservation

facture acquittée adressée après les vacances

En fin d'année, les attestations récapitulatives de vos règlements vous seront adressées pour votre déclaration d'impôts (frais de garde des enfants de moins de 6 ans).

Pour inscrire votre enfant aux différents accueils proposés, merci de vous rapprocher obligatoirement du Pôle Enfance afin de remplir les documents nécessaires.

• Transport Scolaire

La municipalité maintient son choix de gratuité pour le ramassage scolaire.

La fiche de renseignements permet à l'accompagnatrice d'avoir toutes les informations pour contacter les parents en cas d'incident pour les enfants empruntant régulièrement ou occasionnellement les transports. L'accompagnatrice en collaboration avec le chauffeur veille aux conditions de sécurité de tous les enfants.

Préciser si vous acceptez que votre enfant scolarisé en élémentaire puisse rentrer seul chez lui à la descente du bus, pour les enfants de la maternelle ils seront remis aux parents ou personnes désignées sur la fiche de renseignements.

Pour tous changements et modifications, merci de prévenir au 06 74 78 63 07 (portable du bus) ou l'accueil du Pôle Enfance au 04 98 12 61 50.

Horaires : lundi, mardi, jeudi, vendredi

Montée	Lieux	Descente
7h40	Croix Constantin Bas	16h10
7h45	Meï Lésé	16h15
7h50	La Vigne du Roy	16h20
7h55	La Bouillabaisse	16h25
8h00	Sylvabelle	16h30
8h05	Croix Constantin Haut	16h35
8h10	Les Gassinières	16h40
8h15	Le Stade	16h45
8h20	ZA du Gourbenet	16h50

• Restauration scolaire

Le Restaurant scolaire accueille l'ensemble des enfants scolarisés sur inscription obligatoire.

Les enfants peuvent déjeuner tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis ou occasionnellement (les jours seront à définir lors de l'inscription).

Pour tout problème alimentaire, fournir un certificat médical. Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) sera élaboré avec le médecin scolaire.

Les repas sont préparés sur place en cuisine traditionnelle, avec des produits frais. Les menus sont disponibles sur le site internet de la Mairie et la page Facebook « Ville de La Croix Valmer ».

Une éducation alimentaire est mise en place dès la première année. Il est demandé à tous les enfants de goûter à tous les plats.

Seule la viande de porc sera remplacée par un autre produit, précisez au moment de l'inscription si votre enfant est concerné.

La restauration scolaire du mercredi ne sera accessible qu'aux enfants qui auront réservé les repas sur la feuille d'Accueil de Loisirs des mercredis.

• Le Service Minimum d'Accueil (loi du 20/08/2008)

L'instauration d'un service minimum d'accueil est organisée par la commune lorsqu'en cas de grève, le nombre d'enseignant d'une école ayant déclaré leur intention de faire grève est égal ou supérieur à 25% du nombre de personnes qui exercent des fonctions d'enseignement dans l'école. Ce service d'accueil est assuré par le personnel des écoles et de l'A.L.S.H. Il est gratuit.

• Charte de la Pause Méridienne

Le temps de 12h à 13h20, appelé « pause méridienne », est placé sous la responsabilité de la municipalité de La Croix Valmer, sous l'autorité de Monsieur le Maire.

La pause méridienne est encadrée par deux équipes distinctes afin d'assurer un encadrement de qualité :

En maternelle :

- L'équipe des affaires scolaires prend en charge les enfants pour veiller à leur sécurité et au bon déroulement du déjeuner ainsi que pendant le temps récréatif.

En élémentaire :

- Pendant le temps du repas, l'équipe des affaires scolaire prend en charge les enfants pour veiller à leur sécurité et au bon déroulement du déjeuner.
- Pendant le temps récréatif, c'est l'équipe d'animation qui encadre les enfants, en proposant des activités adaptées ou en supervisant les moments de détente.

Ce fonctionnement permet de garantir un suivi attentif et un cadre sécurisé tout au long de la pause méridienne.

LA TARIFICATION

Accueil de Loisirs (les mercredis et pendant les vacances scolaires)

Période	Taux d'effort	Tarif planché	Tarif Plafond
Mercredis ou extrascolaire journée	1,1 % du QF	5,50€	17,00€
½ journée sans repas	0,60 % du QF	3,00€	13,00€
½ journée avec repas	1,1 % du QF	4,00€	14,00€

Accueil périscolaire

Période	Taux d'effort	Tarif planché	Tarif Plafond
Périscolaire du matin	0,09 % du QF	5,50€	17,00€
Périscolaire du soir (goûter compris)	0,10 % du QF	3,00€	13,00€

La mairie de La Croix Valmer et la Caisse d'Allocations Familiales du Var participent au financement de votre accueil de loisirs.

Pour rappel, en cas d'annulation et comme indiqué dans le règlement intérieur, il est demandé de prévenir le centre de loisirs au plus tard 10 jours avant la date de l'absence. Toute absence non excusée dans ce délai ou non justifiée par un certificat médical est dûe.

Restauration scolaire

La tarification du restaurant scolaire dépend de votre quotient familial ou du dernier avis d'imposition de la famille.

Quotient familial	Prix du repas
De 0 à 500	0,50 €
De 501 à 1000	1 €
1001 et plus	2,70 €

Depuis Novembre 2021 la mairie de La Croix Valmer a contractualisé avec l'état pour la mise en place de la tarification sociale du repas en cantine, cette tarification à moins de 1€ concerne les familles avec un quotient familial inférieur à 1000.

PAIEMENT EN LIGNE

Sur www.lacroixvalmer.fr / E-Service / Portail Familles

L'adresse e-mail personnelle sert d'identifiant. Le mot de passe est délivré soit par le bureau des Affaires Scolaires soit par le Pôle Enfance, courant septembre.

Centre de loisirs « Les Petits Princes » - 580 rue Frédéric Mistral

04 98 12 61 50 - service.pole-enfance@lacroixvalmer.fr

Direction des Affaires Scolaires - 643 rue Frédéric Mistral

04 94 55 13 20 - geraldine.burnolle@lacroixvalmer.fr



DOSSIER ADMINISTRATIF D'INSCRIPTION AUX SERVICES MUNICIPAUX

(Centre ados - A.L.S.H. - Accueil périscolaire - Transport scolaire)

Identification de l'élève :

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Sexe : ☐ masculin ☐ féminin

Établissement scolaire fréquenté - Niveau de classe (entourez la mention utile)

Maternelle	PS	MS	GS			
Élémentaire	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS
Collège	6 ^{ème}	5 ^{ème}	4 ^{ème}	3 ^{ème}		
Lycée	2 ^{de}	1 ^{ère}	Terminale			

Responsable de l'enfant

	PARENT 1	PARENT 2	AUTRE (précisez)
Nom			
Prénom			
Adresse			
Téléphone domicile			
Téléphone portable			
Profession			
Nom de l'employeur			
Adresse professionnelle			
Téléphone professionnel			
Email personel			
Email professionnel			

Renseignements allocataires

	PARENT 1	PARENT 2
Situation familiale		
Régime allocataire	CAF - MSA - Autre	CAF - MSA - Autre
N° d'allocataire		
En cas de séparation, adresse où réside l'enfant		
Garde alternée	Oui Non	
Précisions à apporter		

Numéro de police d'assurance extrascolaire de l'enfant :

Nom et adresse de l'assurance extrascolaire :

Renseignements médicaux

Nom du médecin traitant :

Téléphone :

Adresse :

Ville :

Indications médicales ou allergies à signaler :

PAI demandé : Oui Non

PAI accepté le :

Personnes à qui l'enfant pourra être confié

Nom - Prénom : Téléphone :

Nom - Prénom : Téléphone :

Nom - Prénom : Téléphone :

AUTORISATIONS PARENTALES

Je (nous) soussigné(s),
responsable(s) légal (aux) de l'enfant

AUTORISE(NT) mon enfant à rentrer seul à son domicile à l'issue :

- de l'accueil loisirs mercredis et vacances

☐ oui ☐ non heure

- de l'accueil périscolaire

☐ oui ☐ non heure

AUTORISE(NT) mon enfant à prendre un moyen de transport en commun à des fins de sorties pédagogiques

☐ oui ☐ non

AUTORISE(NT) le personnel de l'accueil loisirs à prendre toutes les initiatives nécessaires en cas d'accident ou de maladie subite de mon enfant

- transfert aux urgences

☐ oui ☐ non

DÉCHARGE(NT) la direction de l'ALSH de toutes responsabilités pendant le trajet à l'hôpital.

AUTORISE(NT) l'équipe médicale à pratiquer les gestes qu'elle jugera indispensable au regard de l'état de santé de mon enfant

☐ oui ☐ non

DEMANDE(NT) aux responsables de l'ALSH :

- en cas de maladie de mon enfant, d'administrer sous ma responsabilité, les médicaments prescrits par son médecin traitant suivant le double de l'ordonnance

☐ oui ☐ non

- en cas de fièvre, d'administrer sous ma responsabilité, les antipyrétiques selon les prescriptions du médecin traitant

☐ oui ☐ non

- d'appliquer de la crème solaire en cas de nécessité

☐ oui ☐ non

- d'appliquer de la crème homéopathique en cas de chute

☐ oui ☐ non

Je soussigné(e) _____
déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de l'ALSH et décharge les
organisateur de toute responsabilité en cas d'accident qui pourrait survenir à mon enfant
avant et après la prise en charge par les animateurs.

Fait à _____

Le _____

Signature des parents :

Je soussigné(e) _____
déclare avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement et de tarification des différents
services municipaux :

A.L.S.H., restauration et pause méridienne, accueil périscolaire, transport scolaire.

Fait à _____

Le _____

Signature des parents :

AUTORISATION D'ENVOI DE FACTURES PAR EMAIL

Je soussigné(e) M/M^{me} : _____

responsable de l'enfant _____
accepte de recevoir mes factures par messagerie électronique à l'adresse suivante :

_____ @ _____

Fait à _____

Le _____

Signature des responsables légaux :

Autorisation d'exploitation d'image pour une personne mineure

Sujet : Autorisation de reproduction, de représentation et de diffusion de photographie

Je, soussigné(e),

M.

Demeurant à :

Commune :

Code postal :

Et

M^{me}

Demeurant à :

Commune :

Code postal :

Représentants légaux de l'enfant (Nom / prénom) :

Né(e) le : à :

Demeurant à :

Commune :

Code postal :

Autorise la commune de La Croix Valmer à publier les photos et vidéos prises par le service communication et le centre de loisirs dans lesquelles figure mon enfant, dans le cadre des supports de communication communaux (annonces presse, gazettes, affiches, flyers, programmes, dépliants, cartons, brochures, invitations, réseaux sociaux, site internet, présentations). La photo pourra être intégrée en partie ou en totalité.

Les représentants légaux reconnaissent que l'enfant n'est lié à aucun contrat exclusif sur l'utilisation de son image.

En aucune manière l'objet de la prise de vue ne sera soumis à indemnité ou compensation de quelque nature que ce soit.

La commune de La Croix Valmer s'engage à ne pas exploiter les photos et vidéos réalisées dans un contexte pouvant porter un préjudice quelconque (moral ou matériel).

Cette autorisation est valable pour l'année scolaire 2024-2025

Les représentants légaux

Dater et signer avec la mention
« Bon pour accord lu et approuvé ».

Géraldine Burnolle,

Directrice Affaires Scolaires

Karine Rocha,

Directrice Pôle Enfance

DEMANDE D'INSCRIPTION RESTAURANT SCOLAIRE

Nom de l'enfant :

Prénom de l'enfant :

Classe à la rentrée de Septembre 2025 :

- J'autorise la commune de La Croix Valmer à utiliser et publier les photos et vidéos prises sur le temps de la pause méridienne dans le cadre des supports de communication communaux.
- Je n'autorise pas

RESTAURATION SCOLAIRE 12H à 13H20				
ENTOURER LES JOURS DE PRÉSENCE	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
DATE DU 1 ER JOUR DE FRÉQUENTATION DE LA RESTAURATION SCOLAIRE EN SEPTEMBRE :	Le Informations à nous communiquer si besoin:			
MENU POSSIBLE				
• Standard		• Sans porc • PAI Repas allergique ou autre pathologie : mise en place d'un projet individualisé (PAI). Pour une première mise en place ou un renouvellement, prendre contact avec la Direction de l'école qui met au point le PAI avec les différents partenaires.		

AUTORISATION D'ENVOI DE FACTURES PAR EMAIL

Je soussigné(e) M/M^{me} :

responsable de l'enfant
accepte de recevoir mes factures par messagerie électronique à l'adresse suivante :

.....@.....

Fait à

Le

Signature des responsables légaux



TRANSPORT SCOLAIRE

Fiche d'inscription

Nom

Prénom

Date de naissance: Classe

Nom, prénom du responsable légal

Adresse postale

Numéro de téléphone

Lieux de montée et descente

Montée	Lieux	Descente
7h40	Croix Constantin Bas	16h10
7h45	Mei Lésé	16h15
7h50	La Vigne du Roy	16h20
7h55	La Bouillabaisse	16h25
8h00	Sylvabelle	16h30
8h05	Croix Constantin Haut	16h35
8h10	Les Gassinières	16h40
8h15	Le Stade	16h45
8h20	ZA du Gourbenet	16h50

Jours de fréquentation :

- Lundi matin soir
- Mardi matin soir
- Jeudi matin soir
- Vendredi matin soir

***Pour profiter du service Transport Scolaire, merci de nous fournir l'assurance extra scolaire.**

AUTORISATIONS PARENTALES

- J'autorise mon enfant à rentrer seul de l'arrêt de bus au domicile (uniquement en élémentaire)
- Je n'autorise pas mon enfant à rentrer seul

IMPORTANT

Les enfants fréquentant l'école maternelle doivent obligatoirement être récupérés par un adulte à l'arrivée du bus (ils ne peuvent pas être autorisés à rentrer seuls). L'enfant sera conduit au poste de Police Municipale dans le cas où aucun adulte ne sera présent à l'arrêt de bus. En cas d'absence ou de retard, il est impératif de prévenir l'accompagnateur au plus tôt sur le portable **06 74 78 63 07** ou au **Pôle Enfance** au **04 98 12 61 50**.

Merci de votre compréhension.

Personnes **autorisées** à venir chercher l'enfant :

*	Lien de Parenté
*	Lien de Parenté
*	Lien de Parenté

Signature du responsable légal

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRÉNOM

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR).....

.....

.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

Je soussigné, responsable légal de l'enfant , déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.

Date :

Signature :

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR A L'ATTENTION DES FAMILLES

COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR DU SÉJOUR OU DU CENTRE DE VACANCES

.....

.....

.....

OBSERVATIONS

.....

.....

.....

.....

.....

.....